

Plongée en autonomie à 60 m avec DP et 40 m sans DP Brevet de plongeur Niveau 3 (N3)

PROFIL

Le brevet de plongeur Niveau 3 (N3) permet de réaliser des plongées d'exploration, en autonomie :

- Jusqu'à 40 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), pour des plongeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences, sans présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site.
- Jusqu'à 60 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), pour des plongeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences, et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

- Les prérogatives du plongeur de Niveau 3 sont définies par le Code du Sport (annexe III-14b).
Sa formation générale et notamment sa qualification RIFAP, l'expérience qui y est liée, font de ce diplôme le degré ultime de la formation technique du plongeur.
Il est de plus à même d'évoluer et d'intervenir au sein d'une palanquée constituée de plongeurs de niveaux hétérogènes et non conduite par un Guide de Palanquée.
- En outre, la carte CMAS 3* de la FFESSM qui lui est délivrée au regard de son diplôme offre des prérogatives plus importantes hors des frontières françaises, en fonction des législations et réglementations locales. (Attention toutefois lorsqu'il s'agit d'accompagner des groupes organisés français qui conditionnent l'éventualité de l'application du Code du Sport, y compris à l'étranger; le Niveau 3 français ne saurait alors être reconnu au titre de Guide de Palanquée).

ACCESSIBILITE - DEROULEMENT DE LA FORMATION

Ce brevet est accessible à partir de 18 ans.

Le brevet de plongeur Niveau 2 (N2) FFESSM (ou certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes) est requis pour suivre cette formation.

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée, établi par tout médecin datant de moins de 1 an est requis.

La formation au brevet de plongeur Niveau 3 (N3) se déroule dans le cadre des règles générales des certifications de la FFESSM. Plus d'informations dans la partie « Règles générales des certifications de la FFESSM (formation et délivrance) ».

Plongée en autonomie à 60 m avec DP et 40 m sans DP Brevet de plongeur Niveau 3 (N3)

CONTENU DE LA FORMATION - COMPETENCES

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le plongeur Niveau 3 (N3) possède les compétences suivantes :



C4 PLANIFIER ET ORGANISER LA PLONGEE

- Comprendre, respecter les consignes du Directeur de Plongée (DP) :
 - Durée, profondeur, trajet ; décision commune du profil (durée, profondeur, trajet), harmonisation du protocole de décompression.
- Déterminer les éléments variables de la plongée :
 - Courant, visibilité, température, site, consommation, effort, etc...
- Déterminer les paramètres de plongée sans Directeur de Plongée (DP) :
 - Décision commune du profil (expérience, conditions, nombre), harmonisation du protocole de décompression.
- Rechercher, analyser, interpréter les informations marines ; remplir les documents de bord :
 - Bulletins météo, annuaire des marées, carte des courants ; fiche de sécurité.
- Vérifier le matériel ; appliquer la procédure de déclenchement des secours :
 - Matériels d'assistance et de secours obligatoires (matériel oxygénothérapie, etc...), fonctionnement ; moyens d'alerte, procédures (radio, rappel des plongeurs) ; fiche de secours.



C5 MAITRISER, ADAPTER L'EVOLUTION EN IMMERSION

- Diagnostiquer in situ les variables ; s'orienter :
 - Courant, visibilité, température, profondeur ; sens d'évolution, orientation instinctive avec les éléments du milieu, utilisation basique du compas.
- Descendre, remonter :
 - Vitesse, méthodes d'équilibration, prévention des incidents ; remontée contrôlée gilet/palmes, palier de principe, parachute de signalisation, procédure d'attente en surface.

Plongée en autonomie à 60 m avec DP et 40 m sans DP Brevet de plongeur Niveau 3 (N3)



C6 PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE

- Respecter les consignes du Directeur de Plongée (DP), se positionner :
 - Maintien profondeur, poumon-ballast, gilet de stabilisation ; distance d'évolution.
- Surveiller et signaler ses paramètres aux équipiers :
 - Manomètre, ordinateur, consommation.
- Identifier et réagir aux situations anormales et/ou potentiellement dangereuses :
 - Surveillance équipiers (ventilation, stabilisation, palmage, etc...), interprétation de signes, utilisation de l'Octopus, assistance tous moyens (gilet/palmes), signalisation en surface.
- Déterminer une procédure de signalisation surface en cas de problème :
 - Couleur, doublement, yoyo de parachute, etc...



C7 CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN

- Découvrir et identifier les principales espèces rencontrées :
 - Principales espèces rencontrées dans l'espace d'évolution.
- Avoir une attitude de plongeur responsable :
 - Approche, poumon-ballast, gilet de stabilisation, palmage, éclairage, positionnement, discrétion.



C8 CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

- Connaître la réglementation relative à la pratique, aux prérogatives ; la FFESSM :
 - Licence, certificat médical, carte de niveau, Code du Sport (CdS) , notions de responsabilités ; le club, informations fédérales.
- Calculer une quantité d'air disponible et déterminer les paramètres de plongée :
 - Notions de physique.
- Connaître et appliquer les procédures de décompression :
 - Conditions d'utilisation (ordinateur - tables), planification (ordinateur), procédures de remontées anormales.
- Comprendre et appliquer les mesures de prévention :
 - Barotraumatismes, Accident De Décompression (ADD), essoufflement, narcose, froid, dangers du milieu, noyade.
- Connaître et appliquer le secourisme appliqué à la plongée :
 - Conduite à tenir, mise en œuvre oxygénothérapie, Réactions Interventions Face aux Accidents de Plongée (RIFAP).

Plongée en autonomie à 60 m avec DP et 40 m sans DP Brevet de plongeur Niveau 3 (N3)



C9 CHOISIR UN SITE DE PLONGEE

- Prendre en compte les attentes des équipiers :
 - Niveau effectif, équipement, outil de décompression, expérience, etc...
- Recueillir les informations relatives au site :
 - Météo, état de la mer, localisation, durée de trajet, etc...
- Déterminer les conditions environnementales, s'adapter :
 - Vent, vagues, courant (surface-fond) ; site de repli, mouillage, ligne de vie, plongée dérivante.
- Planifier et organiser la plongée :
 - Fiche de sécurité, protocoles de décompression, autonomie, plan de secours, etc...